

Règlement

"Novembre à Vitry" 2014

Prix international de peinture de la ville de Vitry-sur Seine

- 1** Depuis 1969, le Prix international de peinture de la Ville de Vitry-sur-Seine est un concours annuel international ouvert aux peintres français et étrangers de toutes tendances, **âgés au maximum de 40 ans à la date du dépôt des œuvres** (dont la date de naissance est ultérieure au 18/10/1973). Le jury est constitué uniquement d'artistes plasticiens.
- 2** Chaque candidat doit s'inscrire au préalable à partir du **1er septembre via le site internet de la galerie galerie.vitry94.fr** . Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail. La préinscription est ouverte jusqu'au 12 octobre 2014 inclus.
- 3** Chaque candidat doit faire parvenir à ses frais (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier...) **une seule œuvre libre de droits, dont la problématique s'attache à la peinture. Nous attirons votre attention sur l'importance de bien choisir cette œuvre, qui devra être totalement disponible.**
Dépôt des œuvres : vendredi 17 et samedi 18 octobre 2014 de 13 h 30 à 19 h, à l'adresse suivante :
Galerie municipale Jean-Collet • Novembre à Vitry 2013
59, avenue Guy Môquet • 94400 Vitry-sur-Seine
- 4** **Format maximum des œuvres : 2m x 2m (encadrement inclus).** Pour les œuvres en multiples parties, en volume et les polyptiques, le format total de présentation ne doit pas dépasser 2m X 2m (les œuvres peuvent être montées sur place par les artistes). L'assurance des œuvres expédiées ou déposées ne sera pas prise en charge par la Ville de Vitry-sur-Seine. Il appartiendra aux participants de se couvrir eux-mêmes pour les risques possibles encourus, en particulier pour les œuvres fragiles. Seules les œuvres sélectionnées seront assurées par les soins de la Ville de Vitry-sur-Seine le temps de leur exposition et jusqu'aux dates de retrait indiquées.
- 5** **L'œuvre présentée devra porter obligatoirement, de manière lisible au verso :** nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité de l'artiste, adresse postale, email et téléphone ainsi que le titre, le format et la technique et les éventuelles conditions particulières d'accrochage. A défaut de ces mentions, l'œuvre ne sera pas acceptée.
- 6** Le jury effectuera une première sélection du nombre d'œuvres qu'il estimera nécessaire pouvant concourir au Prix de peinture de la ville : **seules ces œuvres seront exposées du samedi 15 novembre au dimanche 14 décembre 2014 à la Galerie municipale Jean-Collet.** Les artistes dont l'œuvre est sélectionnée s'engagent à la laisser à disposition de la Galerie pendant la durée intégrale de l'exposition. La scénographie est sous la responsabilité de la conseillère artistique de la Ville de Vitry. Le montage se fera en fonction des indications communiquées par les artistes.

- 7** Un dossier sera demandé aux artistes sélectionnés pour la 2^e phase du jury. Il devra comprendre un CV détaillé, une photographie de l'œuvre sélectionnée (300 DPI minimum au format JPEG), et tout ce que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail. Les participants seront informés par courrier et par email du résultat de la sélection.
- 8** Le retrait des œuvres non sélectionnées devra impérativement s'effectuer à la Galerie municipale Jean-Collet les vendredi 24 et samedi 25 octobre 2014 de de 13h30 à 19h. La Galerie municipale Jean-Collet dégage toute responsabilité en cas de vols ou dégradations des œuvres non sélectionnées non retirées après ces dates. Les œuvres apportées ou expédiées par les participants devront être reprises par leur soin, à la même adresse que le dépôt des œuvres. Aucune réexpédition ne sera effectuée par les organisateurs. Les œuvres seront restituées sur présentation du reçu d'inscription nominatif ou d'une procuration signée de l'auteur.
- 9** Le samedi 15 novembre 2014 au cours du vernissage, le jury décernera parmi les œuvres sélectionnées deux prix de 5 500 €, offerts par la Ville de Vitry-sur-Seine. Les œuvres primées deviendront propriété de la Ville et intégreront la collection «Novembre à Vitry». Une exposition particulière des œuvres des lauréats sera organisée à la Galerie municipale Jean-Collet du 17 mai au 28 juin 2015. Elle fera l'objet d'une édition et d'une information auprès des médias et des institutions culturelles.
- 10** Le retrait des œuvres sélectionnées se fera la dernière quinzaine de décembre.
- 11** Les prix pourront ne pas être décernés si la qualité des envois est jugée insuffisante. **Les décisions concernant la sélection des œuvres et l'attribution des Prix seront sans appel. Aucun droit de participation ne sera perçu. Tout artiste, par le seul fait de l'envoi de son œuvre, se soumet aux conditions du présent règlement. Il ne sera accepté aucune dérogation.**



Artistes sélectionnés pour l'exposition : environ 50 • Dépôt des oeuvres : 17 et 18 octobre 2014 de 13h30 à 19h • Pré-inscription obligatoire et règlement du prix : galerie.vitry94.fr • Retraits des œuvres non sélectionnées : vendredi 24 et samedi 25 octobre 2014 de 13h30 à 19h

Vernissage de l'exposition Novembre à Vitry 2013 et annonce des deux lauréats : samedi 15 novembre 2014 à 18h • Exposition : du 15 novembre au 14 décembre 2014 • Exposition Lauréats 2014 «Novembre à Vitry» : du 17 mai au 28 juin 2015



Membres du jury 2014 : Benoît Géhanne (lauréat 2013), Christophe Cuzin, Gilgian Gelzer, Michel Gouéry, Frédérique Lucien, Pierre Mabilie, Olivier Masmonteil, François Mendras, Pascal Pesez, Philippe Richard, Timothée Schelstraete (lauréat 2013), Emmanuelle Villard...